



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/MAGZI SA/DG/CIPM/2025 DU 19 SEPTEMBRE 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REVETEMENT EN PAVÉS DE 200 ML DE ROUTE EN TERRE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DE BONABERI

Financement : Budget de la MAGZI SA – EXERCICE 2025

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Directeur Général de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI SA), Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de revêtement en pavés de 200 ml de route en terre dans la zone industrielle de Bonabéri, Arrondissement de Douala IV^{ème}, Département du Wouri, Région du Littoral.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes :

- Les travaux préparatoires ;
- Les travaux préliminaires et terrassements généraux ;
- Les travaux de chaussée et trottoirs ;
- Les travaux d'assainissement et drainage.

3. ALLOTISSEMENT

Les travaux comprennent un seul lot.

4. COUT PREVISIONNEL

Le cout prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **cent millions (100 000 000) de francs CFA**.

5. DELAIS PREVISIONNEL D'EXECUTION

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois** calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises ou groupes d'entreprises des travaux publics du droit Camerounais.

7. FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par **le budget** de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI SA), **exercice 2025**.

8. MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

9. CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses Pièces Administratives, une Caution de Soumission, timbrée à 1500 FCFA établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère Chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO. Le montant de la caution de soumission est fixé à **deux millions (2 000 000) francs CFA** et valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date initiale de validité des offres. Pour être recevable, la caution de soumission devra être Accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt de Consignation et portant la mention manuscrite de l'établissement émetteur. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables à la Direction Générale de la MAGZI SA, Service des Marchés, sis à Mvan au Lieu-dit 1^{er} échangeur, BP. : 1431 Yaoundé, Téléphone 674 16 22 89 dès publication du présent avis au Journal des Marchés (JDM) de l'ARMP ou dans Cameroon Tribune.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue à la Direction Générale de la MAGZI SA, Service des Marchés, sis à Mvan au Lieu-dit 1^{er} échangeur, BP. : 1431 Yaoundé, Téléphone 674 16 22 89 sur présentation d'une quittance de versement dans le compte spécial **CAS-ARMP N°335988** à la BICEC, d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **cent mille (100 000) francs CFA**.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission se fera uniquement par voie physique et est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. REMISE DES OFFRES

- Pour la soumission hors ligne, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra être déposée au Service des Marchés de la MAGZI, sis à Mvan au Lieu-dit 1^{er} échangeur, BP. : 1431 Yaoundé, Téléphone 674 16 22 89, contre récépissé, au plus tard le **17 octobre 2025 à 11 heures** précises, heure locale et devra porter à l'exclusion de toute autre indication, la mention :

**"AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/MAGZI SA/DG/CIPM/2025
DU 19 SEPTEMBRE 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REVETEMENT EN PAVÉS
DE 200 ML DE ROUTE EN TERRE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DE BONABERI"**

Financement : Budget de la MAGZI SA – Exercice 2025

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

13. RECEVABILITE DES PLIS

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.
Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **17 octobre 2025, à 12 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la MAGZI (CIPM/MAGZI), dans la salle de conférence de la Direction Générale de la MAGZI SA, sis à Yaoundé, au Lieu-dit Mvan 1^{er} échangeur, BP. : 1431 Yaoundé, Téléphone 674 16 22 89.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

15.1. CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

- Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- Non production au-delà de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, le BPU, le DQE, le SDPU) ;
- N'avoir pas satisfait à au moins 21 critères essentiels sur 30 ;

- g. Absence de l'attestation sur l'honneur de visite des lieux signée par le soumissionnaire ;
- h. Abandon d'au moins un chantier aux cours des trois dernières années (2023-2024, 2022-2023 et 2021-2022) ou exclusion de la commande publique conformément aux listes publiées par le MINMAP et/ou l'ARMP ;
- i. Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- j. Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.

15.2 CRITERES ESSENTIELS

L'Offre Technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :

| | | |
|--------------|-------------------------|--------------------|
| a. | Références | 02 critères |
| b. | Personnel d'encadrement | 14 critères |
| c. | Matériel | 12 critères |
| d. | Surface financière | 02 critères |
| TOTAL | | 30 critères |

16. ATTRIBUTION

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évaluée la moins-disante en excluant le cas échéant les rabais proposés.

17. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Direction Technique et du Développement Durable de la MAGZI, sise à Yaoundé, au lieu-dit Mvan 1^{er} échangeur.

19. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) au numéro 673 20 57 25 et 699 37 07 48 ou le Maître d'Ouvrage.

Yaoundé, le

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MAGZI SA
Maître d'Ouvrage

Christol Georges MANON

Ampliations :

- ARMP (pour publication et information)
- Président CIPM (pour information) ;
- Service des Marchés (pour archivage) ;
- Affichage (pour information).